



DGS23-12_20230306- MARCHE DÉSHÉRBAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE

VILLE DE TARARE

Décision du Maire

(article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES PRESTATIONS DE DÉSHÉRBAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE AVEC BALAYEUSE AVEC BRAS DE DÉSHÉRBAGE

Le Maire de Tarare,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et R.2112-4 à R.2113-6,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil municipal a accordé une délégation à Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122-22 précité,

Vu le budget communal,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 08 novembre 2022,

Vu les date et heure limites de remise des offres du 02 décembre 2022 à 12 heures,

Vu l'analyse des offres du 27 janvier 2023,

Considérant la nécessité de confier à une entreprise le désherbage de la voirie communale avec balayeuse avec bras de désherbage,

Considérant qu'à l'issue de la consultation passée selon la procédure adaptée, l'offre présentée par la société JPL DÉSHÉRBAGE EURL domiciliée le Crêt, 69170 VALSONNE est apparue comme la mieux-disante,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un marché public de fournitures courantes et de services pour des prestations de désherbage de la voirie communale avec balayeuse avec bras de désherbage avec la société JPL DÉSHÉRBAGE EURL d'un montant de 68 040,00 € HT.

Article 2 : Les crédits seront inscrits au budget communal en section de fonctionnement.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen sur www.telerecours.fr.

Décision certifiée exécutoire

- Reçue en Préfecture ou Sous-Préfecture le
- Publiée le

Le Maire, Bruno PEYLACHON

Fait à Tarare
Le 6 mars 2023

**Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON**

